

Plus 6

Garantie prolongée

Prolongez votre garantie jusqu'à 7 mois

Nous sommes heureux d'annoncer notre nouveau Programme de prolongation de garantie pour équipement d'occasion « PLUS 6 », qui prolonge notre garantie standard de 30 jours de 6 mois supplémentaires, pour un total de 7 mois.

Le coût de cette prolongation de garantie est égal à 10 % du prix d'achat de l'équipement.

Remarque : La prolongation de garantie Plus 6 est offerte uniquement pour l'équipement de soudage et n'est pas disponible pour les compresseurs d'air ni les génératrices électriques.

Veuillez consulter les Conditions générales du contrat de vente de Red-D-Arc pour plus de détails.